

LETTRE AUX PARENTS COLLEGE/LYCEE

Objet : Information rentrée scolaire COVID-19. **Protocole Sanitaire 2020-2021.**

Madame, Monsieur, chers parents,

L'Institution Saint Paul repose sur des valeurs de l'Évangile et de la mission éducative portée par l'Enseignement Catholique. Aussi, il m'est apparu essentiel de vous communiquer des informations pour que cette rentrée se déroule avec sérénité et sécurité.

Cette rentrée scolaire va s'effectuer dans le cadre du protocole sanitaire adopté le 27 Août 2020 pour prendre en compte le contexte sanitaire actuel.

Ce protocole pourra évoluer en fonction de l'évolution épidémique, notamment, localement. L'enseignement est assuré en intégralité par des cours en présentiel.

Tous les enseignants, personnels, intervenants, parents et visiteurs doivent porter un masque de protection dans l'enceinte de l'établissement (intérieur comme extérieur).

En ce qui concerne les élèves, ceux-ci devront porter un masque y compris sur la cour de récréation. Il est souhaitable que vos enfants aient plusieurs masques avec eux afin de répondre aux exigences de l'amplitude horaire de la journée, mais aussi pour des questions d'hygiène et de propreté.

Les élèves pourront être en possession de gel mains hydroalcoolique. A chaque entrée des bâtiments, il sera mis à disposition des élèves des bornes ou distributeurs muraux ainsi qu'au gymnase et à la restauration.

Il est à préciser que les gestes barrières doivent être appliqués en permanence dans le respect de tous les membres de la communauté éducative.

Pour les visiteurs, l'accès à l'Institution se fait avec le port du masque obligatoire et après désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique.

1) LAVAGE DES MAINS :

Un lavage régulier des mains à l'eau et au savon doit être réalisé à chaque récréation. Le gel hydroalcoolique personnel peut être utilisé. Cela peut s'effectuer sans mesure de distance physique.

2) PORT DU MASQUE :

Masque obligatoire dans l'enceinte de l'établissement sans considération de distanciation physique (prévoir 2 masques pour la journée). Voir article 8 pour l'EPS (précisions apportées).

Un plan de classe bloqué et appliqué dans chaque classe sera établi dès la rentrée. Cela limitera les contacts en classe et permettra de connaître les élèves proches d'un éventuel cas de Covid avéré.

3) RAPPEL DES GESTES BARRIERES :

Se laver régulièrement les mains. Tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir. Utiliser un mouchoir à usage unique. Se saluer sans se serrer les mains et ne pas se dire bonjour en s'embrassant.

4) VENTILATION DES LOCAUX :

L'aération des locaux se fera toutes les 2 heures à chaque récréation (récréation du matin, durant la pause méridienne, à la récréation de l'après-midi et après la classe) dans le cadre du ménage qui sera effectué dans les salles de classe et bureaux.

5) NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIEL :

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé une fois par jour ainsi que les points contacts y compris les sanitaires. Ces mêmes règles s'appliquent aussi pour la restauration dans le respect du protocole appliqué à la restauration collective (les flux seront organisés selon la densité d'occupation des lieux). Des dispositions sanitaires ont été prises concernant les salles spécifiques (laboratoires.....).

6) EN CAS DE SUSPICION OU DE SITUATION AVEREE :

La procédure sera la suivante :

Précautions à prendre par les parents avant que l'enfant intègre l'établissement :

- Surveiller l'apparition de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38° ou plus), l'enfant ne doit se rendre dans l'établissement et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décidera des mesures à prendre.
- Ne pas conduire l'enfant dans l'établissement si celui-ci a été testé au SARS-COV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'Institution afin de permettre d'interrompre la chaîne de transmission dans l'espace scolaire.

7) PROCEDURE A TENIR POUR UN ELEVE ACCUEILLI PRESENTANT DES SYMPTÔMES DANS L'ETABLISSEMENT :

- ✓ Isolement immédiat dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale
- ✓ Respect impératif des gestes barrières.
- ✓ Un appel au médecin ou à la plateforme Covid-19 sera mis en place par le chef d'établissement.
- ✓ Dans l'attente de l'avis médical, les activités scolaires de l'établissement se poursuivront en respectant avec attention les mesures du protocole. Le chef d'établissement sera en lien permanent avec l'IA (la DASEN et l'ARS). Selon les recommandations de l'ARS, une information sera communiquée auprès des membres de l'établissement et des parents tout en respectant la confidentialité....Des préconisations seront mises en vigueur.

8) L'EPS AU COLLEGE/LYCEE :

- ✓ La pratique physique pourra se faire en extérieur, au gymnase ou à la piscine.
- ✓ Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique physique.
- ✓ Les vestiaires des gymnases et de la piscine seront utilisés avec port du masque et distanciation physique.
- ✓ Dans la mesure du possible, les élèves peuvent également venir en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à la pratique physique.
- ✓ Les déplacements à pieds et groupés jusqu'aux installations sportives se feront avec masque, ainsi que les déplacements en bus (prévoir une pochette plastique pour ranger son masque).
- ✓ L'utilisation du matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe est possible. Une désinfection du matériel sera effectuée en début et en fin de cours.

Il est à préciser que ces mesures seront également appliquées au sein de l'Association Sportive (UNSS) le mercredi après-midi, ainsi que lors des activités sportives de la pause méridienne.

La lutte contre la propagation du virus repose sur la vigilance de tous. Il est nécessaire de vous rassurer pour que la rentrée puisse se faire avec sérénité et dans un climat de confiance. Je vous souhaite une très bonne rentrée en tant que parent et une rentrée apaisante pour vos enfants.

Soyez assurés de mon entier dévouement à Saint Paul.

Le Chef d'Etablissement Coordonnateur
Gilles CHABLE

NB1 Lycée : Masques lavables pour les lycéens Pass'Région : 2 masques par élève. Les masques seront envoyés par courrier à l'adresse mentionnée dans le Pass'Région : Nécessité d'activer son Pass'Région pour recevoir les masques entre le 7/09 et le 15/09 (annonce faite par la Région....).

NB2 : Pour plus de renseignements, appeler le 0800130000 (appel gratuit), ou consulter les 2 sites : gouvernement.fr/info-coronavirus ou <http://solidarités-santé.gouv.fr> rubrique "Tout savoir sur le covid-19".

